Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120909-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIP
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120909 - Acquisitions foncières – parcelles AN 88, AN 89, AN 490, AN 491, AN 493 et AN 84

Dans le cadre de l'élaboration du plan guide dans le cadre de l'étude PVD, le fiche n°10 était de requalifier l'ilot de l'ancien magasin « Marie Débrouille ».
Depuis le PLU, le secteur est à 100% en Emplacement Réservé. Le PLUI reprend cette prescription.

Après l'estimation faite par le service des Domaines et accord du propriétaire pour l'intégralité des parcelles concernées, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

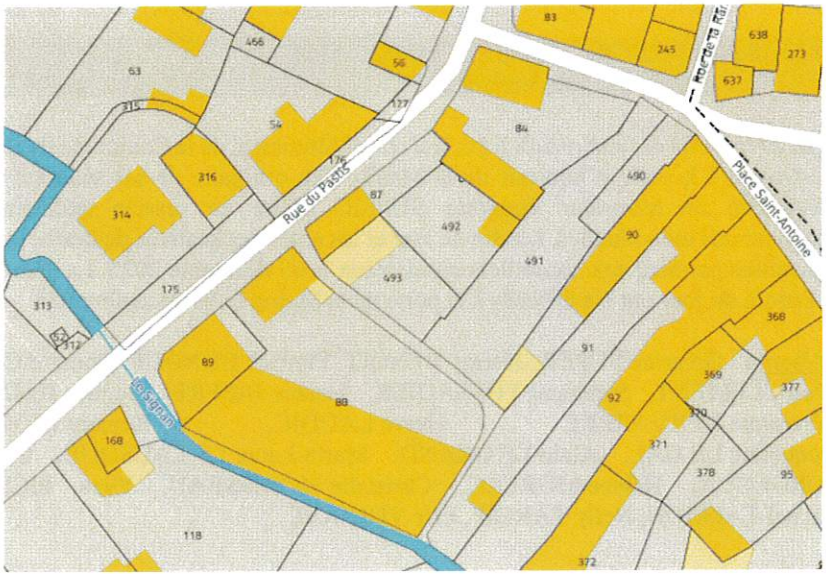
- d'une part la parcelle AN84 253 000 €

dont 1 immeuble de 5 appartements loués (environ 162 m² sur une parcelle de 498m²- redécoupage parcellaire à faire)

- d'autre part : 279 000 €

*AN 88 (1262 m²), dont une maison louée (98m²) et un hangar de stockage (ancien magasin)
* AN 89 (170m²), bâti d'un vieux hangar en pierres
* AN 490 (117 m²), non bâti,
* AN 491 (503m²) non bâti,
* AN 493 (221m²) non bâti (hors appentis en bois en mauvais état)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120909-DE



Le Conseil municipal

- VU la délibération en date du 17 septembre 2024 relative à l'adoption du Plan Guide et de ses fiches actions,
- VU les estimations du service des Domaines en date du 01 octobre 2025
- CONSIDERANT la présentation faite par M. PICHARD, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : DECIDE D'ACQUERIR les parcelles concernées au fur et à mesure de leurs disponibilités (bornages, diagnostics…) selon les montants indiqués dans les évaluations des Domaines

- Parcelle AN84	253 000 €
- Parcelles AN 88, AN 89, AN 490, AN 491 et AN 493	279 000 €
... pour un total de	532 000 €,

ARTICLE 2 : PRECISE que :
- le découpage parcellaire (AN84) et les différents diagnostics seront à la charge du vendeur,
- les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- les locataires en place seront gardés sauf projet contraire de la commune sur les parcelles concernées,
- l'actuel propriétaire pourra accéder à ses hangars jusqu'à fin juin 2026 afin de les vider,

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision ainsi que l'acte notarié

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ (Morbihan) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE